

Unité Départementale Aube - Haute-Marne

TROYES, le 16 septembre 2026

Nos réf. : SAU/FDLH/MI n° 25 - 506

**Rapport de l'Inspection des installations classées**  
Visite d'inspection du 11/09/2025

**Contexte et constats**

Publié sur



**Franck HENRY**

PARCELLE 000/ZS/0023  
10190 BUCEY-EN-OTHE

CODE AIOT : 0100026267

**1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 11 septembre 2025. Une première visite en juin 2023 sur le site de Monsieur Franck HENRY implanté Parcelle 000 / ZS / 0023 sur la commune de BUCEY-EN-OTHE (10190) avait conduit Madame la Préfète de prendre l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° PCICP2023249-0002 du 6 septembre 2023 afin que l'exploitant régularise son activité de stockage de déchet. Afin de constater le retour à la conformité, une nouvelle visite d'inspection a eu lieu le 11 septembre 2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- Franck HENRY
- Parcelle 000 / ZS / 0023 - Commune BUCEY-EN-OTHE (10190)
- Code AIOT : 0100026267
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

En 2023, les constats établis rapportaient une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) illégale

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Illégaux

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)
1	Respect des échéances	arrêté préfectoral de mise en demeure n° PCICP2023249-0002 du 6/09/2023	/	récolement

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection des installations classées a constaté que le stockage de déchets non dangereux (ISDND) avait été évacué du site et aucune activité pouvant se rapporter à la nomenclature des installations classées n'a pu être constatée le jour de la visite. D'autre part, compte tenu de la nature des déchets initialement constatée, leurs natures n'entraînant pas une atteinte à l'environnement ( pollution des sols), et dans un souci de proportionnalité, il est proposé de lever l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° PCICP2023249-0002 du 6/09/2023.

## 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative, Défaut d'autorisation

<b>Référence réglementaire :</b> AP de mise en demeure n° PCICP2023249-0002 du 6/09/2023
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Défaut d'autorisation
<b>Prescription contrôlée :</b>  <b>Article 1<sup>er</sup> : Mise en demeure</b>  Monsieur Franck HENRY est mis en demeure pour son site implanté sur la parcelle 000/ZS/0023 à BUCEY-EN-OTHE (10190), de régulariser sa situation administrative dans un délai de 9 mois.
<b>Constats :</b>  L'inspection des installations classées a constaté que le stockage de déchets non dangereux (ISDND) avait été évacué du site et aucune activité pouvant se rapporter à la nomenclature des installations classées n'a pu être constatée le jour de la visite. D'autre part, compte tenu de la nature des déchets initialement constatée, leurs natures n'entraînant pas une atteinte à l'environnement ( pollution des sols), et dans un souci de proportionnalité, il est proposé de lever l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° PCICP2023249-0002 du 6/09/2023.  Il est proposé de mettre fin à la police des installations classées sur le site (le présent rapport vaut procès-verbal de recollement de la cessation d'activité).
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Levée de la mise en demeure

\* \*  
\*